Image not found or type unknown

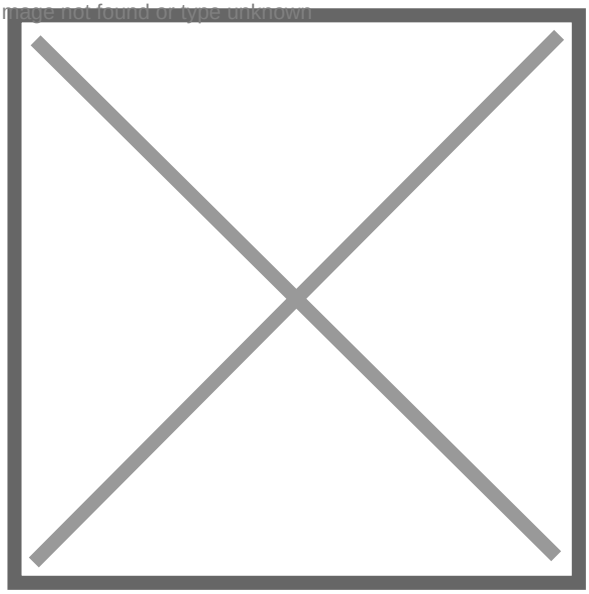

Délit de fuite avec témoin

Par **Meylee**, le **13/10/2010** à **10:22**

Bonjour,

les faits :
J'ai un ami motard qui c'est fait renversé il y a plus de 2 ans par une voiture.

Le motard, un morceau de sa moto planté dans le genoux et pas mal sonné, n'a pas eu le temps de voir ni la voiture ni le conducteur.

Heureusement, un témoin qui a eu la générosité de s'arrêter à eu le réflexe de noter la plaque d'immatriculation avant que la voiture ne prenne la fuite, laissant mon ami à terre ensanglanté avec sa moto déchiquetée. Dans son témoignage, il est écrit que le conducteur avait changé de file sans clignotant avant de percuter violemment la moto.

Dans le constat de police, il est écrit que mon ami remontait la file de voiture.

L'expert après avoir vu la moto la déclarée "épave" ou que le coût des réparations étaient plus élevé que la moto (je ne sais pas exactement, on m'a raconté, dans tout les cas la moto se retrouvait inutilisable)

Enfin le motard était assuré au tiers par la Maif, il avait moins de 25 ans et conduisait un super sport (moto sportive d'une puissance de 600 cc).

Le motard, n'a pas eu de véhicule de remplacement, n'a jamais été remboursé de quoi que ça soit et n'a pas pu travailler durant 2 mois du fait de ces blessures.

Mes questions :
Dans ce cas précis, qui est en tord devant la loi, le motard ou l'automobiliste qui à prit la fuite

?

Pourquoi la Maif apparemment toujours en procédure avec AXA (l'assurance de l'automobiliste) n'a toujours pas réussi à régler ce conflit après 2 ans de procédures ?

Si la Maif à décidé de classer l'affaire en donnant tord au motard, est-il possible de relancer l'affaire ?

Comment faire avancer l'affaire dans tout les cas, qui contacter, à quel niveau intervenir ?

Je vous remercie pour vos aides et conseils.

Par **chris_ldv**, le **13/10/2010** à **15:40**

Bonjour,

Dans ce cas précis, qui est en tord devant la loi, le motard ou l'automobiliste qui à prit la fuite ?

S'il s'agissait d'une route classique (1 voie dans chaque sens) vous apportez vous même la réponse à cette question:

Dans le constat de police, il est écrit que mon ami remontait la file de voiture.
>> c'est une manoeuvre contraire au code de la route pour un motard

Pourquoi la Maif apparemment toujours en procédure avec AXA (l'assurance de l'automobiliste) n'a toujours pas réussi à régler ce conflit après 2 ans de procédures ?

C'est à la MAIF qu'il faut poser la question

Si la Maif à décidé de classer l'affaire en donnant tord au motard, est-il possible de relancer l'affaire ?

Du point de vue des assurances cela parait difficile si *Dans le constat de police, il est écrit que mon ami remontait la file de voiture.* et que la route était une route classique (cf. ci dessus)

Comment faire avancer l'affaire dans tout les cas, qui contacter, à quel niveau intervenir ?

Renseignez vous auprès des forces de l'ordre qui sont intervenues sur la suite qui a été donnée au témoignage (à priori explicite).

Cordialement,

Par **Meylee**, le **14/10/2010** à **08:04**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

L'accident s'est produit sur une autoroute.

Après mettre renseigné, le motard aurait en fait esquivé la voiture qui déboitait sans clignotant de la file de gauche pour taper une autre voiture sur la file de droite.

Le témoin à signé le tripartite en présence des policiers.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés